ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

GUIDE DU MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL

DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DES INSTITUTEURS

SEINE-ET-MARNE

ANNÉE 2024

SOMMAIRE

1. CALENDRIER 4

2. PARTICIPATION 5

3. VŒUX 6

4. PHASE D'AJUSTEMENT 7

5. CARTE DES VŒUX GROUPE 8

6. SAISIE DES VŒUX 9

7. ACCUSÉS DE RÉCEPTION 10

8. BARÈME 11

9. POSTES À PROFIL 13

Ce guide a uniquement vocation à apporter des informations générales aux enseignants. Seules, les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques relatives à la mobilité des personnels enseignants du 1er degré ainsi que la note de service n° 2023-24-12 relative au mouvement départemental des personnels enseignants du 1er degré, restent les documents de référence.

Cellule d'accueil départementale

Accueil téléphonique / Info mobilité
▶ 01.64.41.26.22 /// 01.64.41.26.52
ce.77-mouvement.intra@ac-creteil.fr

1. CALENDRIER

PHASE PRINCIPALE	Diffusion des procédures du mouvement départemental et de la liste des postes vacants et susceptibles de l'être : • dans les écoles et les collèges, par voie électronique • sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) http://www.dsden77.ac-creteil.fr/	MARS 2024
	OUVERTURE DU SERVEUR Saisie des vœux à partir de l'application I-Prof FERMETURE DU SERVEUR	19 MARS 12H 2 AVRIL 9H
	Consultation du 1er accusé de réception sans mention des éléments de barème	2 AVRIL
	Retour du 1er accusé de réception avec pièces jointes (justificatifs relatifs à l'attribution de bonification si nécessaire)	9 AVRIL
	Consultation du 2e accusé de réception avec mention du barème Retour du 2e accusé de réception seulement en cas de demande de révision du barème	24 AVRIL 13 MAI
PHASE DE SÉCURISATION	Correction des barèmes sur sollicitation des enseignants concernés*	DU 24 AVRIL AU 13 MAI
	Consultation du 3e accusé de réception avec barème final	17 MAI
	CONSULTATION DES RÉSULTATS DU MOUVEMENT	23 MAI
PHASE D'AJUSTEMENT	Affectation des enseignants sans affectation lors de la phase principale et attribution d'une affectation précise pour les titulaires de secteur (TS) et affectation des enseignants intégrant le département (INEAT)	JUILLET

* Au-delà du 13 mai 2024, terme de la phase de sécurisation, aucune modification de barème ne sera prise en compte.

2. PARTICIPATION

RÈGLES GÉNÉRALES

La participation au mouvement est une **démarche individuelle** qui vaut engagement du personnel enseignant à accepter tout poste demandé et suppose qu'il a pris préalablement les renseignements nécessaires sur les postes sollicités.

A l'issue de la phase d'ouverture du serveur Siam (le 2 avril 2024 à 9h00):
- **aucun ajout de vœux** n'est possible ;
- la modification de l'ordre des vœux n'est pas possible ;
- l'annulation partielle ou totale des vœux est possible.

Le droit des personnes à un traitement équitable lors de l'examen de leur demande de mutation est garanti. **Les affectations prononcées ne peuvent être refusées.**

QUI PARTICIPE ?

PARTICIPATION OBLIGATOIRE

- Les enseignants affectés à titre provisoire durant l'année scolaire en cours (se reporter à la mention figurant sur l'arrêté d'affectation). En cas de doute, contacter dès à présent la cellule d'accueil. (cf coordonnées page sommaire)
- Les enseignants dont le poste à titre définitif a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire.
- Les entrants dans le département suite au mouvement inter-départemental.
- Les enseignants sans affectation qui reprennent leur fonction dans le département à la suite d'une réintégration après un congé parental, une disponibilité, un détachement, un congé longue durée (CLD), un poste adapté de courte durée (PACD), un poste adapté de longue durée (PALD).
- Les fonctionnaires titularisables à chaque rentrée scolaire.

▶ **Les participants obligatoires qui n'auraient pas participé au mouvement seront affectés à titre définitif sur l'un des postes restés vacants dans le département.**

PARTICIPATION FACULTATIVE

Les enseignants titulaires d'une affectation à titre définitif. Ceux qui n'obtiennent pas satisfaction après leur participation au mouvement sont maintenus automatiquement sur le poste détenu à titre définitif.

3. VŒUX

La saisie des vœux s'effectue **sur un seul et même écran pour tous les candidats, obligatoires et non obligatoires.**

Les participants obligatoires et non obligatoires peuvent formuler jusqu'à 60 vœux en panachant vœux simples et vœux groupe y compris vœux groupe à mobilité obligatoire (MOB).

VŒUX SIMPLE

Les vœux simples correspondent aux vœux précis école.

VŒUX GROUPE

Les vœux groupe portent sur un groupe de postes mis au mouvement de type :
- **Assimilé commune (AC)** : postes situés dans une même commune
- **Autre (A)** : postes situés dans des communes différentes

Formuler un vœu groupe implique la possibilité d'être affecté sur tout poste du groupe demandé.

Les participants obligatoires doivent obligatoirement formuler **au moins deux vœux groupe à mobilité obligatoire (MOB).**

Les nominations sont prononcées à titre définitif et à titre provisoire pour les enseignants n'ayant pas le titre requis lorsque la nomination implique la détention d'une liste d'aptitude ou d'une certification.

4. PHASE D'AJUSTEMENT

Les personnels pour lesquels la participation est obligatoire et n'ayant pas d'affectation à l'issue de la phase principale du mouvement seront affectés par la cellule Mobilité en fonction des nécessités de service et en tenant compte dans la mesure du possible des voeux formulés.

PHASE D'AJUSTEMENT DE JUILLET

Sont concernés :
- les participants obligatoires au mouvement qui n'ont pas obtenu d'affectation ;
- les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire ;
- les titulaires de secteur (TS) ;
- les intégrants issus du mouvement complémentaire exeat/ineat.

PHASE D'AJUSTEMENT D'AOÛT

Sont concernés :
- les enseignants non affectés lors de la phase d'ajustement de juillet.

Les TS n'ayant pas participé au mouvement, les intégrants et les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire recevront une fiche de vœux **à compléter et à transmettre** à la cellule Mobilité.

Cellule d'accueil départementale

Accueil téléphonique / Info mobilité
▶ 01.64.41.26.22 /// 01.64.41.26.52
ce.77-mouvement.intra@ac-creteil.fr

5. CARTE VŒUX GROUPE

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ EN SEINE-ET-MARNE

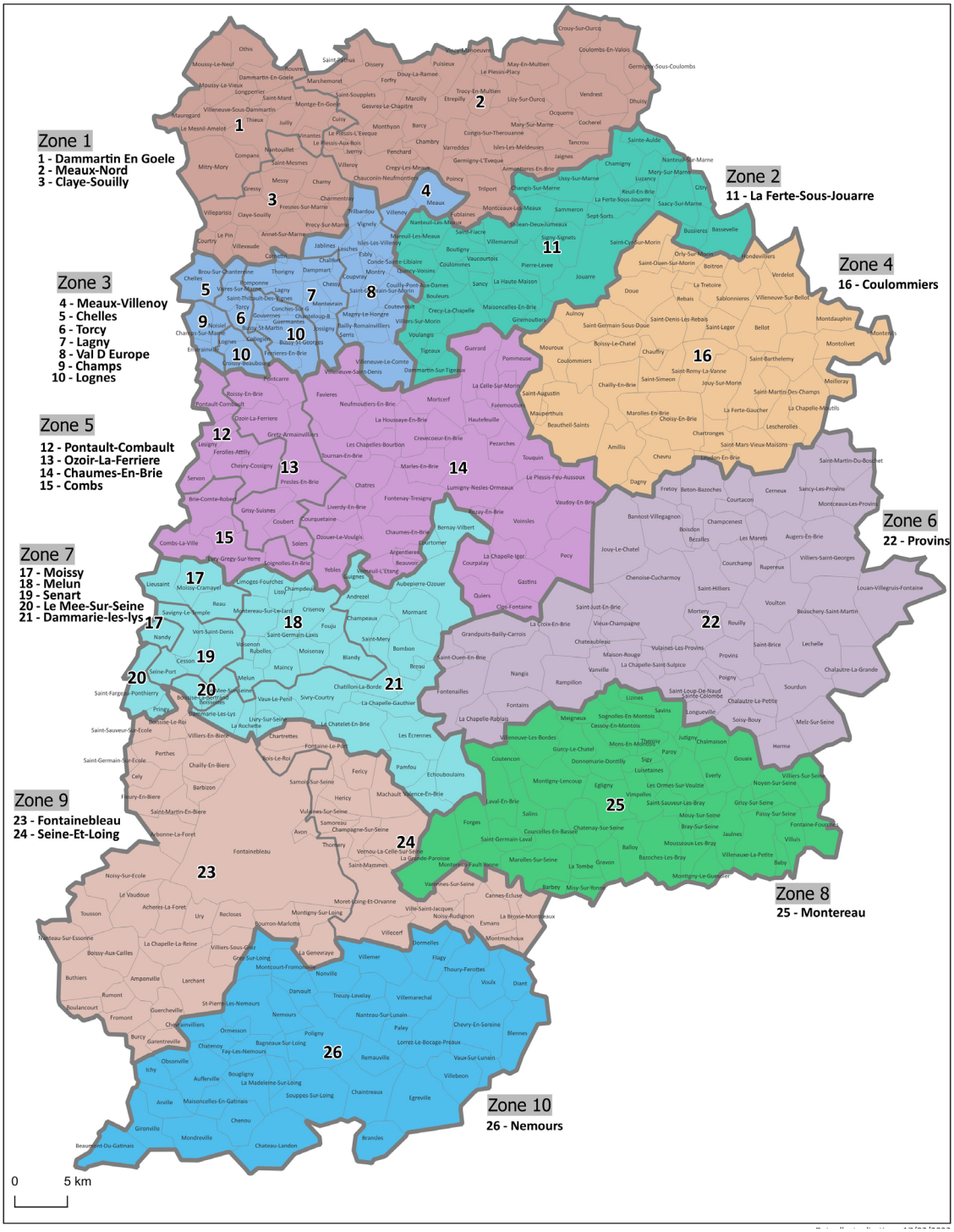

6. SAISIE DES VŒUX

La saisie des vœux est effectuée directement dans I-Prof, par les personnels participant au mouvement.

JE ME CONNECTE

Je dépends du département de Seine-et-Marne
- Je me connecte en utilisant https://externet.ac-creteil.fr

J'intègre le département de la Seine-et-Marne
- Je me connecte en utilisant la connexion habituelle de mon département d'origine.

JE M'IDENTIFIE

Compte utilisateur
- Mon identifiant (généralement, 1re lettre du prénom suivie du nom, sans espace).

Mot de passe
- Si le mot de passe n'a jamais été utilisé ou modifié, c'est le NUMEN.
- Si le mot de passe a été perdu, appel au 01.64.41.26.22 ou 01.64.41.26.52 de 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi ou demande par courriel à : ce.77-mouvement.intra@ac-creteil.fr

JE SAISIS MES VŒUX

Sur l'application ARENA
- Cliquer sur « Gestion des personnels »,
- Cliquer sur « I-Prof Enseignant »,
- Choisir l'onglet « les services »,
- Cliquer sur SIAM, puis sur « phase intra-départementale ».

J'ai alors accès à la consultation des postes vacants et susceptibles d'être vacants et je peux saisir mes vœux en me conformant aux instructions portées à l'écran, en veillant à valider les choix effectués toutes les fois que cela m'est demandé.
Je peux saisir également certains éléments de bonification.
Un récapitulatif des vœux, au format PDF, est généré à l'issue de la validation de ma saisie. En fonction de la configuration de mon poste de travail, ce document peut être affiché ou imprimé.
La possibilité m'est donnée même après validation de vérifier ou de modifier mes vœux. Il convient dans ce cas, après une nouvelle connexion, de revenir à la phase de saisie des vœux et d'utiliser les icônes permettant d'ajouter, d'insérer ou de supprimer un vœu.

JE ME DÉCONNECTE

Une fois les vœux saisis et validés, il est nécessaire de quitter l'application I-Prof en utilisant le bouton « QUITTER » dans la partie droite de l'écran.

7. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Une vigilance particulière est demandée aux participants obligatoires.

ÉTAPE 1	Le 1er accusé de réception sera consultable le 2 avril 2024 dans la boîte I-Prof de chaque enseignant ayant participé au mouvement. L'accusé de réception est à transmettre à la cellule Mobilité (DSDEN de Seine-et-Marne) uniquement en cas d'annulation de voeux ou de transmission de pièces jointes. Seule la suppression d'un ou plusieurs vœux est autorisée. ▶ **La date limite de réception par la cellule mobilité est fixée au 9 avril 2024.**
ÉTAPE 2	Un 2e accusé de réception avec mention du barème sera consultable le **24 avril 2024** avec prise en compte éventuellement des modifications demandées.
PHASE DE SÉCURISATION	**Vigilance particulière** Les enseignants sont invités à vérifier l'exactitude des éléments de barème mentionnés sur le 2e accusé de réception. **Toute demande de rectification doit être formulée auprès de la cellule Mobilité jusqu'au 13 mai 2024 par courriel à :** ce.77-mouvement.intra@ac-creteil.fr Après cette phase, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Ils sont arrêtés définitivement.
ÉTAPE 3	Un 3e accusé de réception avec mention du barème final sera consultable le **17 mai 2024**.
ÉTAPE 4	Les résultats du mouvement pourront être consultés via I-Prof **à partir du 23 mai 2024.**

8. BARÈME

LE BARÈME DE BASE

Calcul du barème de base

Les points s'appliquent sur chaque vœu formulé

Le barème général est égal au barème de base auquel s'ajoutent les bonifications de barème.

Le barème de base est égal à l'**ancienneté de fonction dans l'éducation nationale** calculée au **1er septembre 2023** (10 points par année, 10/12e de point par mois, 10/360e de point par jour).

▶ Les services auxiliaires ne sont pas pris en compte ainsi que l'ancienneté pour des fonctions professionnelles exercées hors éducation nationale et certaines périodes de disponibilité.

▶ Les services assurés à temps partiel sont assimilés à des services effectués à temps complet.

▶ Ne pas confondre l'ancienneté de fonction dans l'éducation nationale avec l'AGS (ancienneté générale de service).

BONIFICATIONS DE BARÈME RELEVANT DES PRIORITÉS LÉGALES

999 POINTS	Mesure de carte scolaire sur école d'origine : fusion, absorption, scission, transfert et transformation.
999 POINTS	Mesure de carte scolaire "TS" sur poste de même nature circonscription et circonscriptions limitrophes.
999 POINTS	Mesure de carte scolaire ERSEH sur secteur d'intervention actuel
999 POINTS	Mesure de carte scolaire classe relais sur toutes les classes relais du département
600 POINTS	Mesure de carte scolaire sur poste de même nature commune et communes limitrophes.
500 POINTS	Mesure de carte scolaire "TS" sur tous les postes d'adjoints y compris les postes de titulaires remplaçants circonscription et circonscriptions limitrophes.
500 POINTS	Mesure de carte scolaire sur poste de même nature circonscription et circonscriptions limitrophes.
500 POINTS	Mesure de carte scolaire ERSEH sur autres secteurs d'interventions

400 POINTS — RQTH enseignant, RQTH conjoint ou maladie grave ou handicap d'un enfant **avec avis recueilli du médecin du travail** et décision de la DASEN.

250 POINTS — RQTH enseignant

50 POINTS — Fonctions exercées dans les écoles et les établissements relevant d'un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (arrêté ministériel du 16/01/2001).
Bonification forfaitaire réservée aux inéat (minimum 5 années de services effectifs et continus)

50 POINTS — Fonctions exercées dans les écoles du Réseau d'éducation prioritaire REP et REP+ (durée minimale de 5 ans de services continus dans une des écoles relevant du dispositif). **Bonification forfaitaire**

20 POINTS — Directeur d'école (par année consécutive) pour les vœux formulés sur des postes de direction.
Maximum 100 points

20 POINTS — Directeur d'école par intérim ayant la liste d'aptitude de directeur au moment du mouvement sur les vœux de direction.
+ 40 points sur le poste de l'intérim

20 POINTS — Points de fonction dans l'ASH pour les enseignants non titulaires du titre professionnel requis et affectés à l'année sur poste entier (par an consécutif). **Maximum 80 points**

45 POINTS — Agents affectés sur un poste UPE2A à titre provisoire et obtenant la certification FLS au cours de l'année scolaire 2023/2024.
Si poste actuel demandé

30 POINTS — Rapprochement de conjoint sans enfant sur la commune professionnelle du conjoint ou communes limitrophes si la commune de la résidence professionnelle ne comprend aucune école.

40 POINTS — Rapprochement de conjoint avec enfant sur la commune professionnelle du conjoint ou communes limitrophes si la commune de la résidence professionnelle ne comprend aucune école.

40 POINTS — Rapprochement de l'autorité parentale conjointe sur la commune personnelle du conjoint.

20 POINTS — Renouvellement du 1er voeu précis école (voeu simple)
Maximum 100 points

BONIFICATIONS DE BARÈME NE RELEVANT PAS DE PRIORITÉS LÉGALES

1 POINT — Point par enfant de moins de 18 ans au 31 août 2024.
Point par enfant né jusqu'au terme de la phase télématique de recensement des voeux

9 POINTS — Réintégration de détachement, congé parental, congé longue durée ou PACD-PALD sur commune du dernier poste occupé ou communes limitrophes si aucun poste n'est proposé dans cette commune

9 POINTS — Stagiaire CAPPEI obtenant la certification durant l'année scolaire 2023-2024 et sollicitant en 1er vœu le poste détenu à la rentrée 2023

9 POINTS — Parents isolés, enseignant seul responsable légal.

9. POSTES À PROFIL

POSTES À PROFIL MOUVEMENT (Cf note du 12.01.2024)

▶ **Postes à profil et à exigence particulière (PEPAP)**

Enseignant référent pour les usages numériques (eRUN)..... **AINF**
Enseignant spécialisé en charge des dispositifs relais (classe relais) ..... **CLR**
Enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) ..... **REF**
Enseignant ressources difficultés de comportement en milieu scolaire ..... **ERDC**

À l'issue de la phase télématique, si certains postes à profil mouvement ne sont pas pourvus, ils feront l'objet d'un appel à candidature, dans le cadre de la phase d'ajustement du mouvement.

POSTES À PROFIL HORS MOUVEMENT (LISTE INDICATIVE)

▶ Recrutement par commissions et classement

Les postes à profil hors mouvement listés ci-dessous ne sont pas accessibles dans le cadre de la phase télématique du mouvement :

- Ils font l'objet d'un recrutement profilé
- Les modalités de participation sont fixées dans l'appel à candidature ainsi que les modalités de classement et d'affectation
- L'adéquation des compétences des candidats au profil du poste sera privilégiée.

- Enseignant spécialisé chargé des classes et dispositifs relais au collège Henri Dunant à Meaux
- Enseignant spécialisé chargé des classes et dispositifs relais Saint-Germain-Laxis (collège Corot à Chelles)

- Référent vie scolaire MDPH

- Enseignant centre de détention de Melun
- Enseignant centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau
- Enseignant centre pénitentiaire de Chauconin Neufmoutiers
- Enseignant rattaché au centre éducatif fermé (CEF) de Combs la Ville
- Responsable local d'enseignement au centre pénitentiaire sud francilien de Réau, aux centres de détention de Melun et de Chauconin Neufmoutiers

- Coordonnateur départemental des formations pour l'école inclusive
- Chargé de mission TSA
- Chargé de mission troubles du comportement
- Chargé de mission enquêtes et statistiques ASH au pôle école inclusive
- Chargé de mission affectation en ULIS
- Chargé de mission de formation des AESH
- Coordonnateur départemental de la formation initiale ASH
- Coordonnateur PIAL

- Hôpital de jour de Meaux
- Hôpital de jour de Nemours
- Hôpital de jour l'Olivier de Lagny-sur-Marne
- Hôpital de jour pour adolescents de Lagny-sur-Marne
- Centre hospitalier de Coulommiers
- Centre hospitalier de Marne-la-Vallée (Jossigny)

IME Pole enfance des amis de l'atelier de Torcy

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED (école maternelle Doisneau Serris)
- enseignant spécialisé en unité d'enseignement élémentaire d'enfants avec autisme et autres TED (école primaire Perret Serris)
- enseignant spécialisé en unité d'enseignement élémentaire d'enfants avec autisme et autres TED (école élémentaire Victor Hugo Torcy et école élémentaire Louis Granet Pontault-Combault))

IME Vercors Pavillon Royale Nandy

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement élémentaire avec autisme (école élémentaire Fosse Cornue Moissy Cramayel)

IME Villa Marie Louise Montereau

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED (école maternelle J.Bonis Melun)
- enseignant spécialisé en unité d'enseignement élémentaire avec autisme (école élémentaire Jean Bonis Melun et école élémentaire P. et M. Curie Montereau)
- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autre TED (école maternelle P. et M. Curie Montereau)

École intégrée S. Veil Melun

- enseignant spécialisé rattaché au SSEFS langage et intégration 77

EPMS de l'Ourcq Claye Souilly

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED (école maternelle Mozart Villenoy)
- enseignant du dispositif d'auto-régulation (école élémentaire Alain 1 Meaux)

EPMS du Provinois

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED (école maternelle Raymond Louis Provins)

IME L'Eclair

- enseignant spécialisé en unité d'enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED (école maternelle Louis Braille Bussy-Saint-Georges)

CESAP La Loupière

- enseignant spécialisé pour enfants ou adolescents polyhandicapés en unité d'enseignement externalisée (école élémentaire Luxembourg Meaux et collège Camus Meaux)

Plateforme polyhandicap Clairefontaine Arbonne-la-Forêt

- enseignant spécialisé pour enfants ou adolescents polyhandicapés en unité d'enseignement externalisée

Collège Le Luzard Noisiel

- enseignant spécialisé coordonnateur ULIS TFA

SAAAIS

- Enseignants spécialisés SAAAIS Mélina Lognes
- Enseignants spécialisés SAAAIS APEDV Dammarie

École élémentaire L. de Vinci Fontainebleau

- 1 poste de direction
- 7 postes d'adjoint fléchés anglais
- 2 postes d'adjoint fléchés allemand

École maternelle La Cloche Fontainebleau

- 1 poste d'adjoint fléché allemand

École élémentaire Louis Braille Bussy Saint Georges

- 1 poste d'adjoint fléché mandarin

École primaire Jacques Chirac Bussy Saint Georges

- 4 postes d'adjoint en élémentaire fléché anglais
- 1 poste d'ajoint en maternelle fléché anglais

Conseillers pédagogiques de circonscription

Conseillers pédagogiques départementaux

- 3 conseillers pédagogiques départementaux option arts visuels
- 3 conseillers pédagogiques départementaux option éducation musicale
- 1 conseiller pédagogique départemental option culture scientifique
- 3 conseillers pédagogiques départementaux option langues vivantes étrangères

Conseiller pédagogique départemental 1er degré

Conseiller départemental vie scolaire 1er degré

Conseiller pédagogique auprès de l'IEN IEF

CPC auprès de l'IEN chargé de l'enseignement pré-élémentaire

Chargé de mission harcèlement premier et second degré

ERUN Combs et école inclusive

- Enseignant référent pour les usages numériques et école inclusive

Enseignant médiateur pédagogique pôle enseignement des jeunes sourds (école élémentaire les deux parcs champs)

BD EFIV (enfants de familles itinérantes et de voyageurs)

- secteur Chelles
- secteur Claye Souilly
- secteur Coulommiers
- secteur Dammartin en Goële
- secteur Meaux
- secteur Melun
- secteur Ozoir la Ferrière
- secteur Torcy
- secteur Val d'Europe

Plus de maîtres que de classes (PMQC)

- circonscription Chelles
- circonscription Senart
- circonscription Torcy

Moins de trois ans (MTA)

- circonscription Champs sur Marne
- circonscription Chelles
- circonscription Combs
- circonscription Coulommiers
- circonscription Le Mée sur Seine
- circonscription Meaux Villenoy
- circonscription Melun
- circonscription Moissy
- circonscription Ozoir
- circonscription Pontault
- circonscription Provins
- circonscription Sénart
- circonscription Torcy

Coordonnateurs REP

- circonscription Champs sur Marne : 0,5 poste
- circonscription Dammarie les Lys : 1 poste
- circonscription Le Mée sur Seine : 1 poste
- circonscription Meaux Villenoy : 1 poste
- circonscription Melun : 1 poste
- circonscription Moissy : 0,5 poste
- circonscription Montereau : 0,5 poste
- circonscription Nemours : 0,5 poste
- circonscription Provins : 1 poste

Coordonnateurs REP+

- circonscription Meaux Villenoy : 2 postes
- circonscription Melun : 1 poste
- circonscription Montereau : 1 poste

Formateurs mathématiques de circonscription

- circonscription de Claye Souilly : 0,5 poste
- circonscription de Dammartin en Goële : 0,5 poste
- circonscription Meaux Villenoy : 1 poste
- circonscription Melun : 1 poste
- circonscription Montereau : 1 poste

Directeurs REP+ secteur Meaux

- école maternelle Alain
- école maternelle Alembert
- école maternelle Condorcet
- école maternelle Jeanne d'Albret
- école élémentaire Alain 1
- école élémentaire Alain 2
- école élémentaire Condorcet 1
- école élémentaire Condorcet 2
- école élémentaire Guynemer
- école élémentaire Compayré 1
- école élémentaire Compayré 2
- école élémentaire Saint Exupéry
- école maternelle Compayré 1
- école maternelle Saint Exupéry
- école maternelle Guynemer
- école maternelle Compayré 2

Directeurs REP+ secteur Melun

- école maternelle Les Capucins
- école maternelle Françoise Dolto
- école maternelle France Gall
- école élémentaire Les Capucins
- école élémentaire Simone Veil

Directeurs REP+ secteur Montereau

- école élémentaire Les Ormeaux
- école élémentaire Clos Dion
- école élémentaire Claude Sigonneau
- école maternelle Clos Dion
- école maternelle Antoine de St Exupéry
- école maternelle Les Ormeaux

Directeurs REP secteur Champs

- école élémentaire Allée des Bois Noisiel
- école élémentaire Les Tilleuls Noisiel

Directeurs REP secteur Dammarie

- école élémentaire Paul Doumer
- école élémentaire Henri Wallon
- école élémentaire Maurice de Seynes

Directeurs REP secteur Le Mée

- école élémentaire Albert Camus
- école élémentaire Fenez 2
- école élementaire d'application Molière
- école élémentaire Racine
- école élémentaire Jean Giono

Directeurs REP secteur Meaux Villenoy

- école élémentaire Alfred Binet
- école élémentaire Paul Bert
- école primaire Val Fleuri

Directeurs REP secteur Melun

- école élémentaire Suzanne Masson
- école élémentaire Nikki de Saint Phalle
- école élémentaire Paul Cézanne
- école maternelle Henri Dunant

Directeurs REP secteur Montereau

- école élémentaire Pierre et Marie Curie
- école élémentaire Albert Camus

Directeurs REP secteur Nemours

- école élémentaire Théophile Lavaud
- école primaire Les Chérelles

Directeurs IPS<85 secteur Coulommiers

- école élémentaire Jehan de Brie

Directeurs IPS<85 secteur Fontainebleau

- école élémentaire les Terrasses

Directeurs IPS<85 secteur La Ferté sous Jouarre

- école élémentaire Paul Bailly

Directeurs IPS<85 secteur Melun

- école élémentaire Jean Bonis
- école élémentaire Rose Valland

Directeurs IPS<85 secteur Moissy-Cramayel

- école élémentaire les Marronniers

Directeurs IPS<85 secteur Montereau

- école élémentaire la Poterie

Directeurs IPS<85 secteur Provins

- école élémentaire les Rossignots
- école élémentaire Terrier rouge
- école élémentaire la Voulzie

Directeurs IPS<85 secteur Sénart

- école élémentaire Louise michel
- école élémentaire Marc Bloch

Direction décharge totale secteur Chaumes

- école primaire Simone Veil
- école élémentaire Jules Ferry
- école primaire Le Champ de Seigle
- école élémentaire Jean Jaurès

Direction décharge totale secteur Chelles

- école élémentaire Georges Fournier
- école élémentaire Bickart
- école élémentaire Les Aulnes
- école primaire Louis Pasteur
- école primaire Docteur Roux
- école primaire Les Tournelles
- école primaire Jules Verne

Direction décharge totale secteur Claye-Souilly

- école élémentaire Anatole France
- école élémentaire Séverine
- école élémentaire Ernest Renan
- école primaire Barbara

Direction décharge totale secteur Combs-la-Ville

- école élémentaire Jules Ferry
- école élémentaire Pasteur
- école élémentaire Le Moulin Fleuri
- école primaire Sommeville
- école primaire La Clef des Champs

Direction décharge totale secteur Coulommiers

- école élémentaire Charles de Gaulle
- école élémentaire Jehan de Brie
- école élémentaire du Grand Morin

Direction décharge totale secteur Dammarie

- école élémentaire La Pièce du Jeu
- école élémentaire Jean de la Fontaine
- école élémentaire Gaston Dumont

Direction décharge totale secteur Dammartin

- école élémentaire Petit Prince
- école élémentaire Henri Barbusse
- école élémentaire Joliot Curie
- école élémentaire Noël Fraboulet

Direction décharge totale secteur La Ferté/Jouarre

- école élémentaire l'Eau Vive
- école élémentaire Le Pâtis
- école élémentaire Duburcq
- école élémentaire Jehan de Brie

Direction décharge totale secteur Lagny

- école élémentaire Le Loupiot
- école primaire Cornelius
- école primaire Fort du Bois
- école primaire Le Verger
- école primaire Louis de Vion
- école primaire Le Puits du Gué
- école primaire Les Cornouillers
- école élémentaire Gambetta

Direction décharge totale secteur Le Mée

- école primaire La Fontaine
- école primaire Moulin Clair
- école primaire Camus

Direction décharge totale secteur Lognes

- école primaire Jean de la Fontaine
- école primaire Jules Verne
- école primaire Louis Guibert
- école primaire George Sand
- école primaire Jacques Chirac
- école primaire Le Segrais

Direction décharge totale secteur Meaux Nord

- école primaire Marianne
- école élémentaire Jean Rostand
- école élémentaire Monet-Des
- école primaire Charles Lecour
- école élémentaire Vivaldi
- école élémentaire Henry Caroly

Direction décharge totale secteur Meaux Villenoy

- école élémentaire Grosse Pierre
- école élémentaire Pinteville
- école élémentaire Luxembourg
- école primaire Tronchon
- école primaire Charles Peguy
- école élémentaire Emile Zola

Direction décharge totale secteur Melun

- école élémentaire d'application Cassagne
- école élémentaire d'application Pasteur
- école primaire Denis Mukwege
- école primaire Claudine Fabrici

Direction décharge totale secteur Moissy Cramayel

- école primaire Ferme de la Chasse
- école primaire l'Eau Vive

Direction décharge totale secteur Montereau

- école élémentaire Petit Vaugirard

Direction décharge totale secteur Nemours

- école primaire Jacques David

Direction décharge totale secteur Ozoir

- école élémentaire Gruet
- école élémentaire Les Sapins
- école élémentaire La Pierrerie

Direction décharge totale secteur Pontault Combault

- école élémentaire Louis Granet
- école élémentaire Jacques Dubus
- école élémentaire Marcel Pagnol
- école élémentaire Emile Pajot
- école primaire Aimé Césaire
- école primaire Jacques Prévert
- école primaire La Butte aux Bergers

Direction décharge totale secteur Provins

- école élémentaire Les Rossignots

Direction décharge totale secteur Seine-et-Loing

- école élémentaire Louis Pasteur

Direction décharge totale secteur Sénart

- école élémentaire Louise Michel
- école élémentaire Marc Bloch
- école primaire Les Cités Unies
- école primaire Louis Pasteur
- école primaire Célestin Freinet
- école primaire Jean Rostand
- école primaire Louise Michel

Direction décharge totale secteur Torcy

- école élémentaire Les Pêcheurs

Direction décharge totale secteur Val d'Europe

- école primaire Pierre Perret

© DSDEN de Seine-et-Marne – service de la communication / Crédit photo : iStockphoto.com